

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2026_040

Création d'un emploi permanent "Chargé(e) de mission en charge du Contrat Eau et Climat" à temps complet à compter du 15 octobre 2026

Le neuf juillet deux mille vingt-six, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjouls, sous la présidence de Thierry SOLIER.

Étaient présents : Esther CHUREAU, Arnaud CURVELIER, Jean-Michel DAUMAS, Jadlyn MALAVAL, David HERRARD, Eric DESCOTTE, Anne-Sophie BOURASSEAU, François LEROY, Eric SAQUET, Thomas CHAUCHARD, Jean-Jacques ACHACHE, Tony BEDEL, Thierry SOLIER, Philippe CAVALIER, Nicolas GALIERES, Sylvie LARRAZ, Jean BLANCHOT

Étaient représentés : Sylvain MOLINES représenté par David HERRARD

Secrétaire de séance : David HERRARD

Date de convocation : 01 juillet 2026

Délégués du comité syndical		
En exercice : 29	Présents : 17	Pouvoirs : 1
Résultat du vote		
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0

Le Président rappelle qu'aux termes de l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L.332-8-2°,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°SOUS-PREF2018-089-0001 du 30 mars 2018 portant création du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'arrêté préfectoral n°2015349-0001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont,

Vu la disposition A1.2 issu de l'objectif A « renforcer et asseoir le portage du SAGE et des démarches de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant » du SAGE Tarn-amont,

Vu la délibération DE_2025_021 actant le lancement de l'élaboration du contrat territorial Eau et Climat du bassin du Tarn-amont en date du 22 mai 2025,

Date de transmission de l'acte: 09/07/2026
Date de reception de l'AR: 09/07/2026
048-200080547-DE_2026_040-DE
A G E D I

Considérant le 12^{ème} programme d'aide de l'Agence de l'eau Adour-Garonne,

Considérant les besoins de service relatifs à l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat territorial Eau et Climat du bassin du Tarn-amont,

Le Président propose de créer un emploi permanent à temps complet, soit 35h00, pour exercer les missions de chargé(e) de mission en charge du Contrat Eau et Climat, à compter du 15 octobre 2026. La date d'embauche reste flexible et pourra être reportée selon l'avancement de la procédure de recrutement.

Les missions sont :

- Finaliser le diagnostic du territoire et identifier les enjeux,
- Co-construire un programme d'actions pour le futur Contrat Eau et Climat en rencontrant et mobilisant les partenaires ainsi que les acteurs de l'eau du territoire,
- Organiser, animer et participer aux réunions des instances d'élaboration du Contrat Eau et Climat,
- Organiser la concertation avec les collectivités locales, les différents partenaires et les porteurs de projets,
- Être l'interface entre les partenaires techniques et financiers (Etat, Agence de l'Eau, Région, Départements etc...) et les porteurs de projets,
- Assurer la cohérence des actions entre les porteurs de projets et prioriser les actions en fonction des objectifs,
- Rédiger, suivre et communiquer sur le Contrat Eau et Climat selon le formalisme attendu (tableaux de suivi et indicateurs de suivi...),
- À moyen terme, préparer la révision du SAGE Tarn-amont en appui à la Direction.

Compte tenu de la nature des missions, et du profil recherché, cet emploi pourrait être pourvu par un agent relevant du cadre d'emploi d'ingénieur territorial (catégorie A) sur le grade d'ingénieur, ou le cadre d'emploi de technicien territorial (catégorie B) sur le grade de technicien principal 1^{ère} ou 2^{ème} classe.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, au regard de la spécificité de l'emploi, de l'expertise et des compétences attendues, et si le recrutement d'un fonctionnaire s'avère infructueux, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel conformément à l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique qui permet aux collectivités territoriales et établissements publics lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le code général de la fonction publique, de recruter un contractuel sur tout emploi permanent.

L'agent contractuel serait alors recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu des besoins de services. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier de l'expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans un emploi similaire au sein d'une collectivité territoriale.

En conséquence, sa rémunération sera calculée par référence aux grilles indiciaires de la fonction publique territoriale applicable au grade de recrutement, selon l'expérience et le profil du candidat retenu.

Date de transmission de l'acte: 09/07/2026
Date de reception de l'AR: 09/07/2026
048-200080547-DE_2026_040-DE
A G E D I

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Approuve la création d'un emploi permanent à temps complet (35/35èmes) de chargé(e) de mission en charge du Contrat Eau et Climat à compter du 15 octobre 2026,

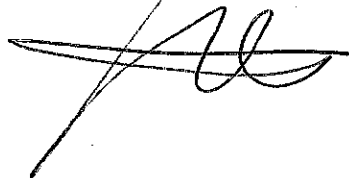
Autorise le Président à lancer le recrutement,

Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent qui occupera cet emploi seront inscrits au budget 2026, et aux suivants,

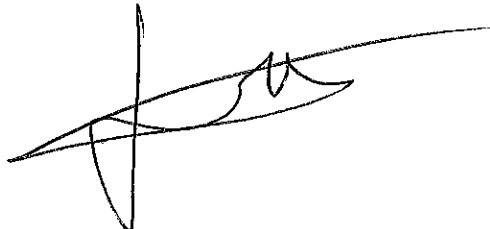
Autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce recrutement.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Président, Thierry SOLIER



Le Secrétaire de séance, David HERRARD



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 09/07/2026
et publié ou notifié
le 16/07/2026

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 09/07/2026
Date de réception de l'AR: 09/07/2026
048-200080547-DE_2026_040-DE
A G E D I